

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7535
7 octobre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 OCTOBRE 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA THAILANDE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Premier Ministre de la République du Viet-Nam, qui vous a été remise par M. Bui Diem, Ministre des affaires étrangères de la République du Viet-Nam, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 5 octobre 1966.

Etant donné l'importance de la question du Viet-Nam, dont le Conseil de sécurité reste saisi, je vous sersis reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la lettre susmentionnée comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Anand PANYARACHUN

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL U TUANT PAR LE PREMIER MINISTRE
DE LA REPUBLIQUE DU VIET-NAM NGUYEN CAO KY

Je voudrais vous exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement de la République du Viet-Nam, ma profonde reconnaissance pour les efforts que vous déployez personnellement en vue de rétablir la paix et l'ordre dans notre région.

Le Gouvernement de la République du Viet-Nam regrette profondément que vous ayez décidé de ne pas demander le renouvellement de votre mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Votre mission historique a été marquée de nombreux succès et je joins sincèrement ma voix à toutes celles qui vous demandent de continuer à oeuvrer pour la paix et la coopération internationales.

Votre souci de paix a été partagé par de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, y compris le mien. Malheureusement, tous les efforts faits dans cette direction ont été rejetés par Pékin et Hanoi.

La cause profonde de la guerre du Viet-Nam, guerre qui a causé des ravages et des pertes de vies humaines considérables dans la population aussi bien du Nord que du Sud, est simple : la République du Viet-Nam est l'objet d'une attaque armée conçue, lancée et dirigée par le Nord-Viet-Nam. Tout d'abord, en violation des Accords de Genève, le Nord-Viet-Nam a délibérément laissé au Sud-Viet-Nam, depuis 1954, des dizaines de milliers d'agents de subversion, et de nombreux dépôts d'armes et de munitions. Une impitoyable campagne de meurtres, de terrorisme et d'intimidation a alors été lancée et s'est transformée peu à peu en une attaque armée en règle, faisant intervenir des forces armées régulières du Nord-Viet-Nam.

Cette guerre viole le principe le plus élémentaire du droit international car, depuis 1954, le Sud-Viet-Nam jouit de toutes les prérogatives d'un Etat indépendant, a été reconnu en tant que tel par l'immense majorité du monde non communiste, est devenu membre de nombreuses organisations internationales, et la majorité de l'Assemblée générale s'est maintes fois prononcée en faveur de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

Pour survivre et se défendre, et aussi pour guérir plus vite les blessures infligées à notre peuple par la guerre, la République du Sud-Viet-Nam a demandé à des gouvernements amis leur aide aussi bien militaire qu'économique.

Les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, la Thaïlande et les Philippines ont répondu à notre appel et grâce à leur importante contribution et à celle d'autres pays, la République du Viet-Nam a pu se défendre contre la vague d'agression militaire communiste.

Les faits qui précèdent montrent bien que ce conflit est une question de vie ou de mort pour le peuple sud-vietnamien qui a prouvé sans conteste, par ses votes, qu'il refusait d'accepter ce que le Nord-Viet-Nam cherche à lui imposer. C'est pour cette raison que nous exigeons qu'Hanoi cesse de soutenir et de diriger les organisations qu'il a formées sur le territoire du Sud-Viet-Nam et qu'il retire du Sud les troupes et les cadres politiques et militaires qu'il y a illégalement introduit.

Tant que les communistes continueront à vouloir subjugué notre pays, nous n'avons pas d'autre choix que de continuer à nous défendre. Cela dit, je tiens à souligner que mon gouvernement et mon peuple attendent avec impatience le jour où la paix pourra être rétablie au Sud-Viet-Nam et que nous sommes prêts à étudier toute initiative en vue d'un règlement de ce conflit qui préserverait l'indépendance de la République du Viet-Nam et le droit de son peuple à choisir son propre mode de vie. Comme vous le savez, nous avons précisé cela à bien des reprises.

A cet égard, je tiens à rappeler notre déclaration du 22 juin 1965 et à présenter le résumé ci-après des quatre points qu'elle contenait :

- 1) Toute activité subversive et militaire entreprise, dirigée et favorisée par des forces extérieures contre l'indépendance et la liberté du peuple du Viet-Nam au Sud doit cesser.
- 2) Le Viet-Nam du Sud doit pouvoir seul, choisir et modeler lui-même son propre destin conformément au processus démocratique établi, sans aucune contrainte ou intervention sous quelque forme et de quelque origine que ce soit.
- 3) Lorsque l'agression lancée par le Nord aura cessé, le Gouvernement de la République du Viet-Nam pourra suspendre ses mesures militaires défensives. En outre, le Gouvernement de la République du Viet-Nam sera alors prêt à demander aux pays qui ont fourni des forces militaires pour la défense du Viet-Nam du Sud, de retirer ces forces du Viet-Nam du Sud.
- 4) Enfin, l'indépendance et la liberté des Vietnamiens du Sud doit être garantie efficacement.

En résumé, nous ne visons qu'à assurer à notre peuple ce que recherche tout peuple - le droit de choisir son propre avenir dans la paix et la liberté.

Bien que luttant courageusement pour se défendre, la République du Viet-Nam n'a pas négligé pour autant les projets à long terme pour l'amélioration des niveaux de vie et pour l'élaboration d'une société libre fondée sur des idéaux démocratiques. Le dimanche 11 septembre 1966, sans que les opérations militaires aient été interrompues, les élections à l'Assemblée nationale constituante se sont déroulées avec succès dans tous les territoires de la République. Malgré une campagne de terreur et les menaces proférées par le Viet-Cong, les vietnamiens ont une fois de plus montré leur volonté et leur courage en se présentant massivement aux urnes où, comme en ont témoigné les observateurs et les correspondants étrangers indépendants du monde non communiste, le vote a été entièrement libre et honnête.

A la base, le programme de reconstruction rurale (connu sous le nom de programme de développement révolutionnaire) a été étendu de façon continue afin d'assurer la sécurité de la population et fournir un appui nécessaire à de nombreux projets individuels. Sur le plan économique, avec l'aide précieuse de nations amies, le Gouvernement de la République du Viet-Nam a réussi à instaurer la stabilité économique grâce à une série de mesures monétaires et fiscales.

Mais nous attendons avec impatience le jour où il ne sera plus nécessaire de consacrer nos ressources - humaines, matérielles et financières - à notre défense et à notre protection, où ces mêmes ressources pourront être consacrées à l'amélioration des conditions de vie de chaque membre de notre société.

C'est pour cette raison que le peuple du Viet-Nam du sud est prêt à accueillir tout effort qui pourrait être fait par vous, par des organes de l'Organisation des Nations Unies ou par l'un de ses Membres - pour ramener la paix et la stabilité sur la scène troublée du Sud-Est asiatique.

C'est là une des plus grandes tâches qui incombent actuellement à la communauté mondiale, et le peuple et le Gouvernement de la République du Viet-Nam sont persuadés que vous vous consacrerez de tout coeur à cette tâche.

Veuillez agréer, etc.

Le Premier Ministre de la République du Viet-Nam,
Le Général de Division de l'armée de l'air,
(Signé) NGUYEN CAO KY

Date : 4 octobre 1966.

